



ACTUALITES

L'apprentissage en 2013

Les campus des métiers et des qualifications

Les pôles de stages

La mobilisation de l'École pour les valeurs de la République

Les mesures sur l'Éducation au développement durable

La concertation nationale sur le numérique

La charte Erasmus+ de mobilité pour l'EFP

Les Olympiades des Métiers à Strasbourg. 43^{ème} édition

REGLEMENTATION

Les dispositions relatives à la taxe d'apprentissage

DIPLOMES

BTS

RESEAU APPRENTISSAGE

DOCUMENTATION-SITES

ACTUALITES

L'apprentissage en 2013. Etudes de la DEPP et de la DARES

Baisse de l'apprentissage en 2013



La note d'information de la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) indique qu'au 31 décembre 2013, 424 350 apprentis suivent une formation dans un centre de formation d'apprentis (CFA) ou une section d'apprentissage (SA), soit une baisse de 3,1 % par rapport à 2012.

Concernant la répartition et l'évolution des effectifs d'apprentis par diplôme préparé, il apparaît que l'enseignement secondaire enregistre une baisse de 5,4 % des effectifs tandis que l'apprentissage dans l'enseignement supérieur augmente (+ 2 %) mais dans une moindre mesure par rapport aux années précédentes (habituellement autour de 10 %). Cette diminution des effectifs d'apprentis est imputable à une baisse des entrées en apprentissage (- 14 700), en particulier à l'issue de la classe de troisième, alors que les effectifs sortant de cette classe ont progressé de 0,2 % entre 2012 et 2013.

Les formations préparant à un CAP enregistrent la moitié de cette réduction des entrées (- 7534), celles à un BTS, un quart (- 3485), et celles à un baccalauréat professionnel (- 2348 soit 16 %).

La baisse des entrées en apprentissage entre 2012 et 2013 touche particulièrement le secteur du bâtiment (- 2500 entrées), du commerce de vente (- 1600) et de la coiffure-esthétique (- 1200), trois secteurs relevant très largement de formations de l'enseignement secondaire. Globalement, les secteurs de production dominant toujours sur les spécialités de services en formant près de 60 % des apprentis.

Le taux d'insertion professionnelle des jeunes sept mois après la fin de leur apprentissage reste nettement supérieur à celui des sortants de lycée (65 % contre 43 %, quel que soit le niveau de formation). De plus, les jeunes sortant d'apprentissage ont davantage un emploi à durée indéterminée : 59 % contre 35 % pour les jeunes sortant de lycée.

Parmi les académies à forte tradition d'apprentissage (Créteil, Lille, Lyon, Nantes, Paris et Versailles), seule l'académie de Nantes résiste avec une baisse des entrées la plus faible tandis que l'académie de la Réunion se distingue par une hausse de ses entrées.

Pour télécharger l'étude « Baisse de l'apprentissage en 2013 » : http://cache.media.education.gouv.fr/file/2015/91/1/DEPP_NI_2015_03_baisse_apprentissage_2013_388911.pdf

L'apprentissage en 2013 : forte baisse des entrées

La Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques vient de publier les résultats de l'enquête annuelle sur les entrées en apprentissage dans le secteur privé.



Ainsi, en 2013, 273 000 nouveaux contrats d'apprentissage ont été comptabilisés, soit une baisse de 8 % par rapport à 2012, après deux années de légère hausse (+ 2,5 % entre 2010 et 2011 et + 1 % entre 2011 et 2012). Cette baisse se poursuit en 2014 (264 580 nouveaux contrats d'apprentissage ont été signés) mais de manière moins prononcée (- 3,2%).

Il apparaît notamment qu'en 2013 :

- tous les niveaux de formation enregistrent une baisse des entrées surtout les formations préparant au CAP (- 11 %), au Bac Pro (- 10 %) mais également celles de l'enseignement supérieur (- 5 %) ;
- les entrées en apprentissage diminuent dans presque tous les secteurs, et plus particulièrement dans les secteurs du bâtiment et de l'industrie ;
- la baisse des entrées en apprentissage est quasiment entièrement due aux jeunes sortant du collège. En effet, la part des jeunes s'orientant vers l'apprentissage est passée de 7,7 % à 7 % entre 2006 et 2011 et à 5,4 % en 2013.
- la part des apprentis plus âgés et plus diplômés continue de s'accroître (43 % des nouveaux apprentis ont un niveau de baccalauréat ou du supérieur, soit + 4,5 points par rapport à 2012) ;
- un tiers des contrats prépare à un diplôme de l'enseignement supérieur (32 %, soit plus de 3 points en deux ans) ;
- les entrées ont baissé dans les entreprises de moins de 50 salariés (- 9 %), mais elles sont signataires de 74 % des nouveaux contrats ;
- dans les métiers des services, les apprentis préparent un diplôme plus élevé que dans les autres métiers ;
- le secteur public non industriel et commercial avec 9400 nouveaux contrats comptabilisés enregistre également une baisse (-3 %).

Pour télécharger l'étude « L'apprentissage en 2013 » : <http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/2015-009.pdf>

Les campus des métiers et des qualifications labellisés

La ministre de l'éducation nationale, Najat Vallaud-Belkacem, a présenté le 30 janvier dernier les dix-sept nouveaux « Campus des métiers et des qualifications » labellisés en 2014, lors de sa visite du lycée des métiers des travaux publics de Bruay-la-Buissière (académie de Lille). Ces nouveaux campus labellisés viennent ainsi se rajouter aux quatorze existants (2013) et constituent une offre sur des champs d'activité stratégiques et innovants (l'aéronautique, le bâtiment et les travaux publics, la chimie et les biotechnologies, l'énergie et l'eco-construction, la métallurgie, le tourisme-hôtellerie-restauration, le numérique et le design par exemple). La ministre a par ailleurs annoncé le troisième appel à projets « *qui permettra de compléter la carte nationale en recherchant les équilibres territoriaux et sectoriels qui répondent aux besoins régionaux et nationaux de développement économique et social de labellisation dans des filières d'avenir ou encore créatrices d'emploi.* ».

Sur le site [education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr) :

<http://www.education.gouv.fr/cid85855/campus-des-metiers-et-des-qualifications-l-enseignement-professionnel-innove.html>



La liste des 17 campus des métiers et des qualifications labellisés en 2015 : http://www.education.gouv.fr/cid85855/campus-des-metiers-et-des-qualifications-l-enseignement-professionnel-innove.html#Les_17_Campus_des_métiers_et_des_qualifications_labellisés_en_2015

Le troisième appel à projets pour les campus des métiers et des qualifications labellisés pour 2015 est paru au BOEN du 25 février 2015. Cette lettre précise les informations concernant le dossier de candidature et le calendrier du processus de cette nouvelle vague de labellisation.

Pour consulter la lettre du 25 février 2015 relative à l'appel à projets

« Campus des métiers et des qualifications » :

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=86485

Pour consulter le décret n° 2014-1100 du 29 septembre 2014 relatif au label « Campus des métiers et des qualifications » :

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=64349C925BFCA7002E78CD6D9A98936C.tpdjo09v_1?cidTexte=JORFTEXT000029524913&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT00029524759

Les pôles de stages

Annoncée lors de la conférence sociale de juillet 2014, la mise en place de pôles de stages dans les académies fait l'objet d'une circulaire parue au BO n° 9 du 26 février 2015. L'enjeu est de trouver pour les apprenants concernés (collégiens, lycéens professionnels, apprentis et étudiants des sections de technicien supérieur) des lieux d'accueil leur permettant de développer leurs compétences et leur connaissance du monde professionnel. Ainsi, le pôle de stages « *réunit, sur un territoire donné, un ensemble d'EPL, d'acteurs du monde éducatif, professionnel et associatif en vue d'assurer un accès équitable et de qualité à des stages et des périodes de formation en milieu professionnel (PFMP)* ». Les pôles de stages ont également vocation à développer une démarche qualité en matière de pédagogie de l'alternance, en capitalisant et en diffusant les bonnes pratiques et en mutualisant les ressources.

Afin de mettre en place les pôles à la rentrée 2015, un cahier des charges présentant les objectifs des pôles de stages, les modalités de mise en œuvre et l'accompagnement du dispositif est proposé en annexe.

Pour consulter la circulaire n° 2015-035 du 25 février 2015 :

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=86521

La mobilisation de l'Ecole pour les valeurs de la République

Najat Vallaud-Belkacem, la ministre de l'éducation nationale, a présenté le 22 janvier dernier les onze mesures qui concernent la grande mobilisation de l'Ecole pour les valeurs de la République.

Quatre axes de travail sont prévus :

- Mettre la laïcité et la transmission des valeurs républicaines au cœur de la mobilisation de l'Ecole ;
- Développer la citoyenneté et la culture de l'engagement avec tous les partenaires de l'Ecole ;
- Combattre les inégalités et favoriser la mixité sociale pour renforcer le sentiment d'appartenance dans la République ;
- Mobiliser l'enseignement supérieur et la recherche.

Pour découvrir les mesures : http://www.education.gouv.fr/cid85644/onze-mesures-pour-une-grande-mobilisation-de-l-ecole-pour-les-valeurs-de-la-republique.html#Mesure_10 : Mobiliser l'Enseignement supérieur et la Recherche pour éclairer la société dans son ensemble sur les fractures qui la traversent et sur les facteurs de radicalisation

Les mesures sur l'Éducation à l'environnement et au développement durable (EDD)

Le 4 février 2015, la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, Ségolène Royal, et la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, Najat Vallaud-Belkacem, ont publié un communiqué annonçant de nouvelles mesures sur l'éducation à l'environnement et au développement durable qui font parties des missions de l'École. En effet, cet objectif transversal à toutes les disciplines d'enseignement permet d'appréhender la complexité du monde dans ses dimensions scientifiques, éthiques et civiques (loi n° 2013-295 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République).

Afin de mettre en œuvre ces nouvelles mesures, le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche a publié, au bulletin officiel du 5 février 2015, une circulaire relative au déploiement de l'éducation au développement durable dans l'ensemble des écoles et établissements scolaires pour la période 2015-2018.

Pour favoriser la généralisation de l'éducation à l'environnement et au développement durable dans les établissements scolaires, une banque de ressources pédagogiques sera régulièrement enrichie sur Eduscol.

Le réseau Canopé et plus spécifiquement le Canopé de l'académie d'Amiens (pôle national de ressources pour l'éducation au développement durable) répondent à cet objectif en proposant des ressources pédagogiques.

Pour lire le communiqué de presse :

<http://www.education.gouv.fr/cid85990/mesures-sur-l-education-a-l-environnement-et-au-developpement-durable-annoncees-par-segolene-royal-et-najat-vallaud-belkacem.html>

La circulaire n° 2015-018 du 4 février 2015 relative au déploiement de l'éducation au développement durable dans l'ensemble des écoles et établissements scolaires pour la période 2015-2018 : http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=85723

La rubrique « Développement durable » sur le site eduscol : <http://eduscol.education.fr/cid84609/le-ministere-de-l-education-nationale-de-l-enseignement-superieur-et-de-la-recherche-s-engage-pour-l-education-au-developpement-durable-et-paris-climat-2015.html>

La rubrique « Education au développement durable » sur de Canopé de l'académie d'Amiens : <http://crdp.ac-amiens.fr/edd/>

Le lancement de la concertation nationale sur le numérique pour l'éducation

Le 2 septembre dernier, François Hollande avait annoncé, lors d'un déplacement au collège Louise-Michel à Clichy-sous-Bois (académie de Créteil), la mise en place d'un grand plan numérique pour l'École de la République.

Pour répondre à ces nouveaux objectifs, la ministre de l'éducation nationale a lancé, du 20 janvier au 9 mars 2015, une grande concertation nationale sur le numérique pour l'éducation, structurée autour de cinq thématiques :

- Le numérique, les apprentissages et la réussite de tous les élèves ;
- Le numérique, renouvellement et diversification des pratiques pédagogiques et éducatives ;
- Le numérique et les compétences de demain ;
- Le numérique et la réduction des inégalités ;
- Le numérique, un facteur d'ouverture de l'école à son territoire et à son environnement.

Les acteurs de la communauté éducative, les collectivités territoriales, les associations et les entreprises partenaires de l'École sont invités à formuler des propositions concrètes en matière de numérique pour l'éducation sur le site web dédié à cette concertation : <http://www.questionnaire.ecolenumerique.education.gouv.fr/formulaire/>
Dans chaque académie, des événements et rencontres seront organisés entre le 26 janvier et le 9 mars 2015 par les recteurs et leurs délégués académiques au numérique, en lien avec le réseau Canopé et les établissements volontaires dans le souci de valoriser les projets et initiatives innovantes. Une conférence nationale sur le numérique à l'École viendra clôturer cette concertation en avril prochain.

Sur le site education.gouv.fr :

<http://www.education.gouv.fr/cid85558/lancement-de-la-concertation-nationale-sur-le-numerique-pour-l-education.html>

Sur le site du gouvernement : <http://www.gouvernement.fr/action/l-ecole-numerique>

Le réseau Canopé (le réseau de création et d'accompagnement) : <http://www.reseau-canope.fr/>

La charte Erasmus+ de mobilité pour la formation et l'enseignement professionnels (EFP)

La Commission européenne a publié, en décembre dernier, l'édition 2015 du guide relatif au programme Erasmus+. Organisé en deux parties, il présente tout d'abord le programme Erasmus+ (caractéristiques, objectifs, structure, budget, qui met en œuvre le programme ? Qui peut participer au programme ?) et propose ensuite des informations sur la mobilité des individus à des fins d'éducation et de formation et sur les partenariats stratégiques dans les domaines de l'éducation et de la formation.



Rappelons que l'un des objectifs du programme est notamment d'accroître le nombre de projets de mobilité dans l'enseignement et la formation professionnels (EFP). Pour y répondre, la Commission européenne a d'ailleurs prévu une charte Erasmus+ de mobilité pour la formation et l'enseignement professionnels (EFP), destinée à encourager toute organisation publique ou privée d'un pays ayant une expérience dans l'organisation de projets de mobilité, en leur donnant la possibilité de présenter leur demande à l'aide d'une procédure simplifiée.

Cette charte Erasmus+ de mobilité pour la formation et l'enseignement professionnels (EFP) renseigne sur les différentes étapes qui accompagneront les porteurs de projets : la préparation de la candidature, l'appel à propositions, l'enregistrement de la candidature sur la plateforme d'identification de la Commission européenne, le financement, la grille d'éligibilité, la procédure d'évaluation, les résultats des sélections des projets, le suivi du projet, les contrôles en fin de projet.

Pour consulter la version 2015 du guide Erasmus + :

http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/documents/erasmus-plus-programme-guide_fr.pdf

Pour consulter la charte Erasmus+ de mobilité pour la formation et l'enseignement professionnels :

<http://www.erasmusplus.fr/penelope/fiches/14/Charte-mobilite-EFP>

Les finales nationales des Olympiades des Métiers à Strasbourg. 43^{ème} édition

La 43^{ème} édition des finales nationales des Olympiades des Métiers s'est déroulée à Strasbourg du 29 au 31 janvier 2015.



Cette compétition nationale a rassemblé 838 jeunes, âgés de moins de 23 ans, répartis dans 49 métiers (métiers de l'alimentation, de l'automobile, du bâtiment et des travaux publics, de l'industrie, de la maintenance, des nouvelles technologies, du service et du végétal). Parmi les médaillés se trouvent les futurs membres qui constitueront l'équipe de France lors de la compétition internationale (WorldSkills Competition), prévue du 10 au 16 août 2015, à Sao Paulo (Brésil).

Le site des Olympiades nationales :

http://www.olympiadesdesmetiers.strasbourg-alsace.eu/index.php?lang=fr&rubr_id=7

Pour découvrir le palmarès des finales nationales des Olympiades des Métiers :

http://www.worldskills-france.org/documents/media/WorldSkills_France_CP150131_Resultats---Copier.pdf

REGLEMENTATION

Les dispositions relatives à la taxe d'apprentissage

Le décret n° 2015-151 du 10 février 2015, modifiant diverses dispositions relatives à la taxe d'apprentissage, a été publié au JO n° 36 du 12 février 2015.

Ce texte a pour objet de modifier les dispositions réglementaires relatives aux modalités d'affectation de la taxe d'apprentissage afin de prendre en compte les changements opérés par l'article 8 de la loi n° 2014-891 du 8 août 2014, notamment la création de la fraction régionale pour l'apprentissage. Les spécificités des départements d'Alsace et Moselle sont également adaptées, concernant le taux de la fraction dite « quota » de la taxe d'apprentissage. Enfin, le dispositif de financement de l'apprentissage outre-mer est aligné sur le droit commun.

Ces dispositions sont applicables à la taxe d'apprentissage due au titre des rémunérations versées à compter du 1^{er} janvier 2014.

Pour accéder au décret n° 2015-151 du 10 février 2015 : http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=6C546D075C2C45C95ADCF1D1F7B7EF58.tpdila11v_2?cidTexte=JORFTEXT000030223189&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT00030222959

Mettre un titre

Ont été publiés au JO n° 31 du 6 février 2015 :

- le décret n° 2015-121 du 4 février 2015, autorisant la tenue à distance d'épreuves et de réunions de jurys du brevet de technicien supérieur :

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=9962916003AB325E42C84E5C822B3160.tpdjo07v_2?cidTexte=JORFTEXT000030194055&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000030194019

- l'arrêté du 4 février 2015, fixant les conditions et modalités de recours à des moyens de communication audiovisuelle pour la tenue à distance d'épreuves et de réunions de jurys du brevet de technicien supérieur :

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=9962916003AB325E42C84E5C822B3160.tpdjo07v_2?cidTexte=JORFTEXT000030194066&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000030194019

DIPLOMES

BTS

L'arrêté du 29 décembre 2014, modifiant l'arrêté du 30 octobre 2012 portant définition et fixant les conditions de délivrance du *brevet de technicien supérieur « métiers de l'esthétique-cosmétique-parfumerie » option A : management, option B : formation-marques, option C : cosmétologie*, a été publié au JO n° 28 du 3 février 2015 :

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=0E8FD60A5B9B27D3A8C90C8E76606686.tpdjo09v_1?cidTexte=JORFTEXT000030185772&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT00030185719

RESEAU APPRENTISSAGE

L'équipe nationale d'animation des ROP en 2014-2015

Les membres des Réseaux opérationnels de proximité (ROP) poursuivront, en 2014-2015, les travaux de réflexion sur le développement de l'apprentissage en EPLE.

DOCUMENTATION - SITES

Les documents de liaison. Académie de Strasbourg

Le Service académique de l'apprentissage de Strasbourg (SAA) vient d'actualiser deux documents de liaison relatifs au Bac Pro « Pilote de ligne de production » et au Brevet de maîtrise « Coiffeur ».

Pour les télécharger : http://www.ac-strasbourg.fr/fileadmin/pedagogie/voieapprentissage/Ressources_pedagogiques/Documents_de_liaison/Documents_internes_tous_niveaux/BAC_PRO_PLP_interne_au_CFAI_2015.pdf

http://www.ac-strasbourg.fr/fileadmin/pedagogie/voieapprentissage/Ressources_pedagogiques/Documents_de_liaison/Titres_CMA/DL_BM_Coiffeur_05_2010.pdf



L'alternance intégrative, de la théorie à la pratique

Ce numéro du CEREQ publie les résultats d'une enquête réalisée, entre novembre 2011 et novembre 2012, auprès de lieux de stage du secteur social et medico-social des régions Alsace, Aquitaine, et Rhône Alpes. Cette étude portait sur la qualité de l'accueil et de l'accompagnement dont ont pu bénéficier certains étudiants issus de cinq cursus alternance de niveaux V à III.



Il s'avère que les organismes de formation et les structures d'accueil du secteur social et médico-social pratiquent une alternance dite intégrative, dans laquelle savoirs théoriques et pratique professionnelle sont plus étroitement imbriqués qu'auparavant. En effet, « l'accueil des stagiaires est une étape qui ne s'improvise pas. Dans un certain nombre de sites, leur arrivée est anticipée, discutée au niveau de l'équipe ou du service. L'adéquation de leur projet de stage à celui de l'établissement peut faire l'objet de débats ou de suggestions de réorientation. (...) Anticipation, formalisation, personnalisation et collégialité sont les maîtres-mots de l'approche de l'accueil et de l'accompagnement dans une perspective d'alternance intégrative. Il est essentiel qu'il se sente attendu et guidé dans son nouveau lieu de travail mais aussi qu'il ait le souci (...) de devenir acteur de son intégration. »

Dans certaines structures d'accueil, « le travail collectif sur l'accompagnement » prend la forme de « groupes pédagogiques de soutien » qui réunissent l'ensemble des tuteurs pour discuter entre pairs des difficultés ou échecs rencontrés dans la relation tutorale.

Un « Guide de l'alternance intégrative dans les formations préparant aux diplômes du travail social », remis à la Direction régionale de la cohésion sociale (DGCS) et publié en décembre 2014, aborde l'alternance intégrative qui suppose anticipation et unicité de la formation (entre organisme de formation et structure d'accueil en entreprise).



Source : Chantal Labruyère, Véronique Simon. CEREQ, Bref n° 328, 2014, 4 p.

Pour télécharger le Bref n° 328 : <http://www.cereq.fr/index.php/content/download/13527/109385/file/b328.pdf>

Conception de référentiels et pédagogie de l'alternance des formations d'ingénieur. Revue RIPES n° 30-3 -2014

La revue de l'association internationale de pédagogie universitaire (RIPES) a publié, dans son édition de décembre 2014, un article intitulé : « Conception de référentiels et pédagogie de l'alternance des formations d'ingénieur » à partir des résultats d'une étude conduite en 2013 auprès d'écoles d'ingénieurs. Il s'agissait d'analyser les liens entre la conception de référentiels de diplôme d'ingénieur et le développement d'une pédagogie de l'alternance, dans le cadre d'une formation d'ingénieurs en apprentissage.

En partant du postulat que « La pédagogie de l'alternance peut être comprise comme une réflexion pédagogique qui tente de penser les rapports, entre enseignements formels en école et vécus professionnels en entreprise, comme des ressources pour le développement de l'expérience et des compétences des formés. », il apparaît que « les référentiels constituent plus un objet normatif supplémentaire qui encombre l'activité des concepteurs qu'un instrument de développement des pratiques pédagogiques et de professionnalisation de la formation. ».



Pour lire l'article dans son intégralité : <http://ripes.revues.org/872>

L'alternance dans le supérieur. Un défi, une ambition

Le réseau CESI (groupe de formation professionnelle du supérieur) vient de publier un livre blanc intitulé « L'alternance dans le supérieur : un défi, une ambition ».

Cet ouvrage numérique propose notamment un panorama de l'alternance en France depuis son origine jusqu'à aujourd'hui, des témoignages d'acteurs contribuant à la promotion de l'alternance sur des questions telles que la pédagogie, l'employabilité, la construction de l'identité professionnelle, la politique publique ou de branche, le financement, le tutorat ou les facteurs d'intégration dans l'entreprise. Il préconise des recommandations pour permettre à l'alternance de poursuivre son développement dans l'enseignement supérieur.



Pour le télécharger : <http://cesi.fr/publications-telecharger-le-livre-blanc-sur-l-alternance-du-cesi.asp>

Le modèle d'apprentissage en Autriche

Ce numéro de la revue Inffo formation reprend les propos de l'intervention de Rudolf Hundstorfer, ministre du travail autrichien, à l'occasion du colloque international « Valoriser l'apprentissage : un succès autrichien, un défi français », du 11 décembre 2014 à Paris.



Pour le ministre du travail autrichien : « *l'apprentissage représente un vrai choix de société. Il existe un consensus en Autriche autour de ce mode d'alternance au niveau des politiques et des partenaires sociaux pour favoriser sa promotion. Ces derniers réfléchissent ensemble pour faire évoluer les métiers accessibles par cette voie d'excellence. Il est important que les profils d'apprentis s'adaptent au contexte économique. (...)*

L'apprentissage doit avoir la même valeur aux yeux des jeunes que la formation classique. Les entreprises sont également très impliquées dans l'apprentissage. Les apprentis passent 80 % de leur temps en leur sein et 20 % dans les écoles. De plus, le coût de l'apprentissage est majoritairement porté par elles. ».

Source : Centre Inffo, Inffo formation n° 871 du 1 au 14 février 2015.

Ce document est en prêt au CNRAA (prêt par correspondance gratuit).

La prospective des métiers et des qualifications, un outil pour renforcer la concertation régionale



Dans ce numéro, le CEREQ présente l'intérêt de la mise en place des démarches de prospective des métiers et des qualifications (PMQ) au sein des régions dans un contexte de fortes mutations économiques. Elles permettent notamment de définir des besoins au sein d'une branche professionnelle ou d'une filière, de construire

un outil de connaissance pour définir un projet de territoire, d'articuler les questions de développement économique et celles relatives aux emplois et compétences.

En effet, avec la nouvelle répartition des compétences, « *les régions ne sont plus seulement censées mettre en oeuvre les politiques publiques dans le champ de la formation professionnelle, initiale et continue, et de l'orientation professionnelle tout au long de la vie. Elles élaborent et construisent ces politiques. Le pilotage de la carte des formations professionnelles revient ainsi à la région après concertation avec les autorités académiques et s'inscrit clairement dans la dynamique des futurs Contrats de plan régionaux de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP).* ».

Les auteurs de cette étude (Aline Valette-Wurstthen du CEREQ et Frédéric Lainé du Commissariat général à la stratégie et à la prospective) avaient déjà initié une première réflexion sur la prospective des métiers et des qualifications (document méthodologique publié en avril 2014 sous l'intitulé « *La prospective des métiers et des qualifications : quelle démarche suivre à l'échelon régional ?* »).

Source : Aline Valette-Wurstthen, Frédéric Lainé. CEREQ, Bref n° 327, 2014, 4 p.

Pour télécharger le bref n° 327 :

<http://www.cereq.fr/index.php/content/download/13413/108625/file/b327.pdf>

Pour télécharger le document méthodologique « La prospective des métiers et des qualifications : quelle démarche suivre à l'échelon régional » :

http://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/prospreg_total-ok1_0.pdf

L'emploi saisonnier dans l'hôtellerie-restauration. Données 2010-2011

Ce rapport du CEREQ permet d'étudier les caractéristiques de l'emploi saisonnier dans le secteur de l'hôtellerie-restauration. Il fait suite à une première étude conduite en 2010 avec une mise à jour des données et une analyse des évolutions constatées.

Il présente :

- une estimation de l'emploi saisonnier pour l'ensemble du secteur de l'hôtellerie-restauration et ses quatre sous-secteurs (restauration traditionnelle et traiteurs, hôtels, cafés, débits de boissons et restauration collective) ;
- l'évolution de l'emploi saisonnier entre 2007 et 2011 ;
- le profil des saisonniers au regard de variables comme le sexe, l'âge, le type d'emploi, la catégorie socioprofessionnelle, le temps de travail, la taille de l'établissement employeur...
- la carte de l'emploi saisonnier en France (répartition régionale des postes selon le sous-secteur et la saison, poids des postes saisonniers dans l'ensemble des postes rémunérés en 2011 par région, poids des emplois saisonniers d'été/d'hiver par région selon la durée).



Source : Mickaële Molinari-Perrier. CEREQ, Net.Doc n° 129, 2014, 77 p.

Pour télécharger la publication :

http://www.cereq.fr/index.php/publications/Net.Doc/L-emploi-saisonnier-dans-l-hotellerie-restauration-Donnees-DADS-2010-2011/?UTM_MEDIUM=email&UTM_SOURCE=newsletter&UTM_CAMPAIGN=Br%C3%A8ves%20du%20C3%A9req%20n%C2%B0%2060%2C%20janvier%202015

L'insertion professionnelle des apprentis en Alsace. Résultats de l'enquête IPA

Une étude de la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP), réalisée au 1^{er} février 2014 auprès de 7230 apprentis de l'académie de Strasbourg, révèle que 67 % d'entre eux ont décroché un emploi en Alsace (+ 1,4 point en 1 an) sept mois après leur sortie de formation en CFA. Les autres apprentis poursuivent leurs études (1390), dont 880 par la voie de l'apprentissage.



L'étude fait apparaître que le taux d'insertion professionnelle s'élève avec le niveau de formation (80,5 % pour le niveau III et +, contre 53,7 % pour le niveau V). Ce taux diffère également selon le secteur de formation suivi (respectivement 68,9% pour les apprentis formés dans le secteur des services et 65,0 % pour ceux du secteur de production).

Pour télécharger l'enquête IPA en Alsace : https://www.ac-strasbourg.fr/fileadmin/acad/Ressources/publications/2014_decembre_IPA.pdf

Guide pratique de l'apprentissage à l'adresse des collectivités territoriales. Région Aquitaine

Ce guide, qui concerne la fonction publique territoriale en tant qu'employeur d'apprentis, s'articule autour de cinq questions :

- Qu'est-ce que l'apprentissage ?
- Quelles sont les conditions de travail d'un apprenti ?
- Comment mettre en oeuvre un contrat d'apprentissage ?
- Quelles aides financières pour les collectivités employeurs ?
- Et après l'apprentissage ?



Des fiches pratiques (conditions à remplir pour être maître d'apprentissage, formalités administratives préalables au contrat d'apprentissage, recrutement d'une personne handicapée, simulateur de la charge financière d'un apprenti par exemple) et des textes de référence sur l'apprentissage viennent compléter ce guide.

En ligne sur :

http://www.cdg-64.fr/CDG/Apprentissage/Documents/Guide_pratique_apprentissage.pdf

Entrer dans la vie active



L'ONISEP propose, en partenariat avec Alternatives Economiques et AGEFA PME, un hors-série consacré aux conditions d'entrée des jeunes dans la vie active, en prenant appui sur les résultats de l'enquête « Génération 2010 » menée par le CEREQ en 2013.

Il est ainsi question de l'insertion des jeunes dans la vie active (par niveau d'études et par spécialité), des métiers vers lesquels les jeunes se sont dirigés, des secteurs d'insertion et des débouchés des différentes formations.

Source : ONISEP, janvier 2015, 128 p. (Collection *Ouvrages en partenariats*)

CNRActu@ est édité par le CNRAA

ISSN : 1951-6096

Titre clé : CNRActu@

Mise à disposition gratuite

Directrice de publication : Brigitte Courbet

Responsable éditoriale : Véronique Taciak

Rédaction, mise en page : Anne Walcarius

CNRAA/CRDP

95-99, rue de Metz

CO 43320

54014 Nancy Cedex

Tél. : 03 83 19 11 11

Site : eduscol.education.fr/cnraa

Suivez le CNRAA sur

